



9 février 2016, no 12

LES ENTENTES DE PRINCIPES SONT ADOPTÉES

Le 21 décembre dernier, le regroupement cégep a recommandé l'adoption de l'entente de principe de table centrale. Le 7 janvier, cette fois c'est l'Alliance des professeures et des professeurs de cégep (ASPPC) qui a recommandé l'adoption de l'entente de table sectorielle. Dans la foulée de ces instances, une consultation de l'ensemble des assemblées générales a été lancée.

RETOUR SUR LA CONSULTATION DES ENTENTES DE PRINCIPES

Cette consultation s'est échelonnée du 12 janvier au 8 février : les assemblées générales des syndicats membres de la FNEEQ ont été consultées sur l'entente

de principe de table centrale intervenue entre le Front commun et le Conseil du trésor ainsi que sur l'entente de principe de table sectorielle intervenue entre l'ASPPC et le Comité patronal de négociation des collègues (CPNC).

Pour que les ententes de principe soient entérinées, les statuts et règlements de la FNEEQ prévoient que la double majorité doit être atteinte. C'est-à-dire qu'une majorité de syndicats ainsi qu'une majorité de membres votants doivent se prononcer en faveur des ententes pour qu'elles soient adoptées. Ce vote s'effectue après une présentation des ententes faite le plus souvent par des membres du comité de négociation et du comité exécutif local, ainsi qu'après des discussions et débats.

Au terme de la consultation des 46 assemblées générales, les deux ententes ont été adoptées dans les proportions suivantes :

Table centrale : 40 syndicats et 74 % des membres votants en faveur de l'entente.

Table sectorielle : 40 syndicats et 77 % des membres votants en faveur de l'entente.

Les membres de la FEC-CSQ ont aussi entériné l'entente de principe de table sectorielle.

NE RANGEONS PAS LES PANCARTES TROP RAPIDEMENT

Maintenant que nous avons convenu de principes avec la partie patronale, nous devons écrire les nouveaux textes qui seront introduits dans la convention collective. Il se peut, si un désaccord survient entre la partie patronale et la partie syndicale que nous devons nous mobiliser à nouveau pour faire valoir notre point de vue et obtenir gain de cause dans l'interprétation de clauses de la convention.

TABLE CENTRALE : 40 SYNDICATS ET 74 % DES MEMBRES VOTANTS EN FAVEUR DE L'ENTENTE.
TABLE SECTORIELLE : 40 SYNDICATS ET 77 % DES MEMBRES VOTANTS EN FAVEUR DE L'ENTENTE.

Au regroupement cégep des 25 et 26 février prochains, nous lancerons des travaux relatifs à la distribution des nouvelles ressources pour les étudiantes et les étudiants en situation de handicap (EESH) et de celles pour la formation continue. Étant donné que ces ressources feront l'objet d'une négociation locale, comme c'est déjà le cas pour les autres ressources, il est important de s'y pencher en commun pour identifier des orientations utiles aux syndicats locaux.

LA LUTTE À L'AUSTÉRITÉ N'EST PAS FINIE

De façon plus large, du 21 au 27 février prochain, la Coalition main rouge, dont la FNEEQ est membre, appelle à une semaine d'actions pour un meilleur partage de la richesse. Alors que la présente négociation a permis de bloquer dans les cégeps un bon nombre de reculs qui auraient permis au gouvernement Couillard d'imposer davantage ses mesures d'austérité, nous devons rester mobilisés pour que cesse le saccage de nos services publics, et pour freiner les injustices criantes que traduit l'enrichissement continu du 1 % des plus riches.

